

# AVIS PUBLIC 2025-025

## Consultation publique Règlement de modification au règlement de zonage

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance extraordinaire tenue le **lundi 7 juillet 2025**, a adopté le premier projet de règlement 2025-000 – Règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Val-des-Sources (Agrandissement de la zone 55-C et création de la zone 555-R).

Le règlement de modification vise à intégrer une partie du lot 3 564 049 dans la zone 55-C afin de permettre un agrandissement éventuel de l'Hôtel Val-des-Sources en bordure de la 1<sup>re</sup> Avenue. Le règlement vise également à créer une nouvelle zone à caractère résidentiel sur la rue Bourbeau (partie du lot 3 564 049) afin d'y permettre la construction d'immeuble résidentiel jusqu'à 8 logements).

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement de modification aura lieu le **Lundi le 18 août 2025 à 18 h 30** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement sera soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

Une copie du projet de règlement de modification visé, peut être consulté au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet [www.valdessources.ca](http://www.valdessources.ca).

Val-des-Sources, 8 août 2025

  
Georges-André Gagné, Greffier